

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021**  
**DELIBERATION N° DE-2021-131**

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. UGALDE,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu - Déplacement et numérisation de deux œuvres.

Dans le cadre d'un concours organisé par le Club Innovation & Culture CLIC France, le musée Bonnat-Helleu a obtenu la numérisation gratuite en très haute définition par l'entreprise technologique Artmyn de deux œuvres de ses collections :

Domenikos Theotokopoulos, dit El Greco (Candie, 1541-Tolède, 1614)  
Portrait présumé du duc de Benavente, vers 1576-1578  
Huile sur toile  
107,2x78,5 cm  
Inv. 13

Théodore Géricault (Rouen, 1791-Paris, 1824)  
Officier de chasseur à cheval de la garde impériale chargeant, vers 1812  
Huile sur papier, marouflé sur bois  
27,2x22,8 cm  
Inv. 76

S'agissant d'œuvres des collections nationales issues du legs Bonnat, dont les conditions testamentaires restreignent fortement leur sortie du musée, le SMF (Service des Musées de France), représentant les Musées nationaux propriétaires des biens, a donné son accord sur cette opération de numérisation et les déplacements en rapport.

La société Artmyn réalise la numérisation des œuvres dans ses locaux à Saint-Denis, hébergés auprès du transporteur ESI, également partenaire de l'opération. A l'issue des numérisations, Artmyn livre tous les résultats pouvant être exploités à des fins de valorisation scientifique et culturelle, ainsi que d'autres supports de médiation numérique (vidéos, etc...).

Il a été convenu d'acheminer les deux tableaux le 23 juin de Bayonne à Versailles, dans le cadre du premier envoi d'œuvres du chantier des collections au C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France). La numérisation des œuvres à Saint-Denis puis leur retour à Versailles ont eu lieu dans la journée du 24 juin. Les tableaux restent ensuite au C2RMF pour étude et restauration, selon le calendrier du chantier des collections. Ces opérations sont accompagnées par le personnel qualifié du musée.

Dans le cadre du règlement du concours organisé par le Club Innovation & Culture CLIC France, Artmyn s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à la numérisation et ses supports de médiation, tandis que les transports franciliens entre Versailles et Saint-Denis sont assurés financièrement et logistiquement par le transporteur ESI.

Restent à la charge de la Ville de Bayonne l'ensemble des frais d'assurance de tous les déplacements, et les frais des deux agents du musée accompagnant les œuvres. S'agissant de deux œuvres des collections nationales, le SMF a donné son accord pour une dispense d'assurance de ces biens lors de leur stockage au C2RMF.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser la prise en charge financière par la Ville de Bayonne de l'acheminement des œuvres de Versailles à Saint-Denis (conditionnement et assurance).

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services